

PROJET DE CENTRE PMS
2020-2025

CENTRE
PSYCHO-MEDICO-SOCIAL PROVINCIAL
pour l'Enseignement Spécialisé
Rue Paul Pastur, 33 7100 La Louvière
Tél: 064/23.83.40
Fax: 064/21.14.21
Email: cpms.lalouviere@hainaut.be

Préambule

Qu'est-ce qu'un centre PMS ?

Le centre psycho-médico-social est un organisme public, accessible gratuitement, à l'écoute des élèves et de leurs familles, avec garantie du secret professionnel.

Il est présent en première ligne, sur le terrain scolaire, mais indépendant par rapport à l'école.

Que fait un centre PMS ?

Le Centre PMS assure trois missions essentielles : (extrait du décret du 14 juillet 2006)

« 1. Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.

2. Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.

A cette fin, les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève.

3. Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle. »

Qui travaille dans un centre PMS ?

L'originalité des centres PMS, c'est de mettre à la disposition des élèves, de leurs parents, leurs enseignants ou toutes personnes ou institutions engagées également dans l'action éducative concernant ces élèves :

- des psychologues
- des assistant(e)s sociaux (ales)
- des infirmiers (ères)
- des médecins

qui travaillent en étroite collaboration, chacun(e) à partir de ses compétences propres, afin d'assurer l'accomplissement de ces missions.

Quand consulter un centre PMS ?

Chaque fois que des questions vous tracassent et que vous souhaitez trouver un interlocuteur avec qui en parler. Quelques exemples :

Il ne va plus à l'école...

Je ne m'en sors plus avec mon enfant...

Elle ne s'en sort pas à l'école

Il est agressif

Mon professeur m'a dit : « petit con »...

Il y a un problème de violence dans ma classe.

Elle ne veut pas faire ses devoirs.

Mes parents ne s'occupent pas de moi.

Je crois que je suis enceinte...

C'est quoi le Sida ???

Il ne sait pas ce qu'il veut

Et s'il se droguait ?

L'école ne m'intéresse plus.

Je pense à la mort.

Je me sens différent

Il a les mêmes vêtements toute la semaine, il n'a jamais de collation, et je n'ai jamais vu les parents.

Ne devrait-il pas bénéficier de l'enseignement ordinaire ?

Sa santé m'inquiète.

Je ne veux plus être maçon.

Il ne parle pas encore, c'est normal ?

Mes parents se disputent, j'en peux plus.... »

Mon enfant bouge beaucoup...

Mon enfant ne quitte pas sa DS...

Il est accro à internet...

Etc...

Où s'arrête le travail du CPMS ?

Les limites et les interdits, quelques exemples :

Un rapport pour votre avocat.

Une visite surprise à votre domicile.

Le placement de votre enfant.

Le vaccin des élèves.

Une avance d'argent.

Pas de suivi thérapeutique ni de remédiations scolaires.

Pas de testing de Q.I. sans pertinence

Pas de gestion de la discipline au sein de l'école

Etc ...

Notre projet de Centre

Notre nouveau projet de Centre a été pensé et élaboré en équipe et sera d'application durant les 5 années à venir (2020/2021 – 2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024 – 2024/2025).

Il s'inscrit dans la ligne des objectifs généraux définis par les différents décrets de la FWB, du programme spécifique fixé par la Province de Hainaut (notre pouvoir organisateur) ainsi que des différents projets d'établissements scolaires desservis.

La réalité de terrain influence également notre projet de Centre. Elle est très différente d'un établissement à l'autre selon le type de handicap accueilli, la situation géographique de l'école et les données socio-économiques et culturelles des familles.

Le travail de chaque agent est par conséquent très diversifié et nous adaptons nos interventions en fonction des besoins et particularités de nos consultants.

Notre Centre c'est :

- 1981 élèves au 15 janvier 2020.
- Répartis dans 10 écoles sur 14 implantations (à Mons, Ath, Hornu, Soignies et La Louvière).
- Avec 7 types d'enseignement spécialisé (1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8), 3 niveaux (maternel, primaire et secondaire), 4 formes (1, 2, 3, 4).
- 147 projets d'intégration dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire.
- Et 10 collaborateurs équivalents temps plein.

- 3 conseillers psycho-pédagogiques
- 3 auxiliaires sociales
- 2 auxiliaires para-médicales
- 1 direction
- 1 secrétaire

Nos valeurs essentielles

Quels sont les principes moraux, éthiques, qui guident notre action quotidienne ?

Disponibilité :

Nous sommes un service public. Nous sommes donc au service de notre public, c'est à dire essentiellement des élèves fréquentant les établissements scolaires dont nous assurons la guidance. Ceux-ci, comme leurs parents et leurs enseignants, reçoivent un accueil attentif, bienveillant, visant à comprendre leurs attentes et à les aider à y répondre.

Tolérance :

Le Centre PMS travaille dans le respect de toutes les croyances philosophiques, politiques, religieuses ou culturelles qui incluent la notion de tolérance dans leurs propres valeurs.

Indépendance :

Les avis que l'équipe émet, après concertation tridisciplinaire, le sont en toute indépendance.

Respect du consultant et humanisme :

Nos avis sont toujours émis à titre consultatif, dans le respect des croyances propres des consultants et en s'efforçant de comprendre leur point de vue sur le problème posé. Les consultants, quels qu'ils soient, sont toujours libres de se conformer ou non à cet avis. Notre travail est également sous-tendu par la conviction que chaque élève est capable de progresser et de s'intégrer dans le concert de l'humanité, comme citoyen responsable, quels que soient ses difficultés ou ses handicaps.

Dans tous les cas, les informations recueillies lors de nos entretiens sont protégées par le secret professionnel.

Ouverture et collaboration :

Nous travaillons en étroite collaboration avec les écoles, bien entendu, mais également avec toutes les institutions au service de nos élèves : citons le PSE d'abord, mais aussi SAJ, SPJ,

SAI, AMO, etc... Cet esprit de collaboration nous paraît un élément essentiel pour l'accomplissement de nos missions.

Capacité d'évolution :

Nous sommes perfectibles, comme tout un chacun. Nous voulons donc garder à tout moment un regard capable de critique sur nos propres pratiques, afin de pouvoir les modifier, les améliorer continuellement. Notre objectif est évidemment d'augmenter continuellement notre efficacité professionnelle.

Convivialité :

Le lieu de travail est aussi un lieu de vie. Si l'on défalque le temps consacré au sommeil, le temps passé avec des collègues est presque aussi important que le temps passé en famille.

La convivialité est donc une obligation. Chaque agent doit pouvoir attendre de ses collègues une attitude positive, valorisante, qui tienne compte de sa personne, de ses forces et de ses faiblesses. Se permettre quelques moments de détente autour d'un café, ou à l'occasion d'un anniversaire, c'est créer des relations interindividuelles de confiance, de respect mutuel, d'amitié. C'est mettre en place une dynamique humaine positive, qui aide chacun à assurer la charge de travail ô combien lourde que nos consultants attendent de nous.

Malgré cela, des conflits personnels restent inévitables dans tout groupe humain. Les autres membres de l'équipe ne peuvent les laisser s'envenimer, ni surtout les pourrir. Ils doivent non seulement s'abstenir de jeter de l'huile sur le feu, mais s'efforcer de jouer les médiateurs, d'imaginer ce qui pourrait aider à aplanir le conflit. L'équipe tient à signaler qu'à cet égard, l'ambiance interne est excellente, et que chacun se sent soutenu par les autres.

Nos objectifs

- Prévenir la marginalisation liée au handicap.
- Aider les élèves à connaître leurs potentialités, leurs ressources et leurs besoins spécifiques.
- (Re)mobiliser les ressources des élèves et de leur environnement, les aider à être acteurs de leur propre évolution vers l'autonomie la plus large possible.
- Responsabiliser les élèves à leurs futurs rôles de citoyens, de travailleurs, de parents, ...
- Analyser les situations critiques et mettre en œuvre les moyens adéquats pour y répondre.
- Accompagner l'orientation scolaire et professionnelle.

- Accompagner au mieux les parents dans leur rôle éducatif et dans l'acceptation du handicap.
- Optimiser le bien être de l'élève.

Nos activités

La liste des actions mises en œuvre n'est pas exhaustive et les activités ne sont pas réalisées de façon systématique mais en fonction des besoins et particularités des élèves, des familles et des écoles. Dans la mesure du possible, nous travaillons à la demande de l'élève et de sa famille, mais nous pouvons également intervenir à la demande des écoles. Un caractère préventif est présent transversalement dans la plupart de nos actions.

Travail administratif, théorique et de réflexion : en vue de développer notre connaissance globale de l'élève, de définir les priorités et les pistes d'intervention.

- Ouverture d'un dossier pour chaque élève en accord avec la RGPD
- Analyse tridisciplinaire du protocole d'orientation et des différents rapports précédents en notre possession.
- Recueil d'informations médicales, sociales et psychologiques en rapport avec la situation et le handicap de l'élève (caractéristiques, évolution...)
- Rédaction de rapports destinés au réseau (médecins, allocations familiales, recommandations AVIQ, ...).
- Réunions d'équipe, réunions tridisciplinaires
- Echanges de bonnes pratiques intra et interdisciplinaires
- Actualisation de nos connaissances en matière de législation, d'institutions, de filières d'enseignement, de recherche et progrès médical.
- Formation continue des agents (choix des formations en adéquation avec les problématiques particulières rencontrées dans notre ressort).

Travail de guidance : en vue de favoriser l'épanouissement global de l'élève.

- Analyse de la demande en tridisciplinarité.
- Entretiens avec l'élève, sa famille, ses enseignants, éducateurs..., au CPMSS, à l'école ou dans le milieu de vie.
- Bilans spécifiques (intellectuels, pédagogiques, affectifs...).
- Observation en classe.
- Permanences et/ou présence régulière dans les écoles

Collaboration avec les écoles de notre ressort : tout en gardant notre spécificité d'indépendance.

- Participation aux conseils de classe.

- Participation aux réunions de synthèse, aux réunions paramédicales et aux réunions de parents.
- Soutien et sensibilisation des enseignants dans l'analyse et la compréhension des difficultés rencontrées par l'élève.
- Recherche et partage d'informations concernant l'évolution de la maladie ou du handicap, ainsi que sur les contre-indications professionnelles liées.
- Représentation aux conseils de participation des écoles.
- Présence aux journées « Portes Ouvertes ».

Travail d'orientation : participation active au processus d'orientation tout au long de la vie.

- Analyse de l'évolution des besoins de l'élève et émission d'avis (changement de type, processus d'intégration, retour vers l'enseignement ordinaire, orientation vers un CEFA, une IFAPME...).
- Attention particulière et systématique aux moments charnières (passages du maternel au primaire et du primaire au secondaire) : réévaluations, conseils de classes, animations, réunions parents.
- Réalisation d'entretiens avec les jeunes et les familles pour favoriser l'émergence du projet professionnel en adéquation avec le handicap.
- Accompagnement de l'élève et de sa famille dans « l'après école » : aide dans les démarches administratives, participation au Projet d'Intégration de Transition (PIT), visite d'institutions (SAJA, ETA ...), attention particulière aux Classes d'Insertion Sociale et d'Insertion Professionnelle (CIS et CIP)...

Projets d'intégration

- Participation à l'élaboration du projet.
- Participation aux réunions.
- Collaboration avec les partenaires engagés dans le projet.
- Réévaluation du projet (entretiens, bilans, orientation..).

Animations : visant à prévenir des comportements inadaptés en termes de santé, d'adaptation sociale et personnelle.

- Education à la santé.
- Apprentissage à l'hygiène et au schéma corporel.
- Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).
- Orientation scolaire et professionnelle.
- Informations.
- Participation de services extérieurs pour certaines animations.

Soutien à la parentalité

- Déculpabiliser les parents par rapport au handicap de leur enfant et les remobiliser par l'élaboration d'un nouveau projet pour le jeune.
- Recherche et diffusion d'informations concernant les ressources existantes (scolaires, professionnelles, loisirs, médicales, droits et avantages sociaux liés au handicap) et en ce qui concerne la nature et l'évolution du handicap.
- Accompagnement des familles vers d'autres structures d'aide, visites d'établissements et services.
- Veiller et travailler à l'implication des parents.

Travail en réseau

- Dans l'intérêt de l'élève, collaboration avec services extérieurs : médecins, PSE, SAI, SAPHO, AMO, SAJ, SPJ, CLPS, Observatoire santé, plannings familiaux ...
- Mise en relation des jeunes avec ces services.
- Représentation dans la commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance...).

Prévenir la maltraitance

Quel est notre rôle dans la prévention de la maltraitance ?

Le Centre PMS est en première ligne dans la prévention de la maltraitance. Il est le premier organisme à alerter en cas de suspicion de maltraitance. Son rôle est de :

- recevoir en toute confidentialité de la part des enseignants ou d'autres personnes de l'entourage de l'enfant les informations faisant soupçonner une maltraitance.
- rencontrer l'élève et les personnes pouvant être impliquées dans la situation supposée de maltraitance.
- émettre en tridisciplinarité un diagnostic de la situation, ainsi que proposer des pistes de travail à mettre en œuvre pour faire cesser la maltraitance (si elle est avérée). Ces moyens peuvent incomber à un ou des membres de l'équipe, ou à des organismes extérieurs spécialisés.
- alerter les services compétents s'il appert que l'enfant est en situation de danger telle que l'action du centre ne peut le protéger.
- dans tous les cas, assurer un retour d'information, dans le respect du secret professionnel, aux personnes qui ont manifesté leurs inquiétudes face à la situation de maltraitance supposée.

PRESENTATION DE L'EQUIPE DU CENTRE (Situation au 01/06/2020)

Personnel technique

Directrice

- CARLIER Anne

Conseiller(e)s psychopédagogiques (CPP)

- NAVEZ Julien
- Jacquemin Jordan
- Mayence Julie

Auxiliaires sociales (AS)

- TENRET Nathalie
- LAPAGLIA Sandra
- DELHAYE Alexina

Auxiliaires paramédicales (APM)

- SOUDAN Claire
- NYIRAMANA Angélique
- SIERAKOWSKI Isabelle

Médecin attaché au Centre

Docteur Philippe Handrien

Personnel administratif

Secrétaire

Mousty Nathalie

Liste des écoles desservies par le Centre PMS Spécialisé de La Louvière

L'OREE DU BOIS - ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SPÉCIALISÉ - Impasse de la Chapelle, 40 – 7021 HAVRE - 065/879400

Implantations :

Bd Président Kennedy, 2 – 7000 MONS

Av. De Constantinople, 5 – 7000 MONS

Rue de Mons, 63 – 7301 HORNU

Rue Maria Thomée, 1 – 7800 ATH

INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - Rue du Temple, 2 – 7011 GHLIN – 065/408850

Implantations :

Chemin du Chêne aux Haies, 24 – 7000 MONS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ LE SNARK - Rue du Vivier, 43 – 7110 HOUDENG AIMERIES – 064/212352

A.M.I. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SPÉCIALISÉ LIBRE - Rue Gustave Boël, 25A – 7100 LA LOUVIERE – 064/221408

ECOLE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ COMMUNAL - Rue Auguste Brichant, 60 – 7100 LA LOUVIERE – 064/226301

I.M.P. PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - Rue du Temple, 3-5 – 7100 LA LOUVIERE – 064/236020

ECOLE PRIMAIRE D' ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ COMMUNAL « LE CLAIR LOGIS » – Rue de Baume, 114 – 7100 LA LOUVIERE – 064/222625

Implantations :

Rue des Rentiers, 152 – 7100 LA LOUVIERE

ETABLISSEMENT D' ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SPÉCIALISÉ COMMUNAL - Chemin à Rocs, 4 – 7060 HORRUES – 067/334104